

Séance du 09 juin 2020

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juin 2020

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt, le 9 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Présents :

Messieurs BAUDOUIN Nicolas, CAILLE Joël, EXPOSITO Emmanuel, FAVRELIERE Jean-Claude, FREMENTEAU Bernard, QUEMENER Pierrick, SALLARES Nicolas.

Mesdames DONIZEAU Dominique, GALLOPIN Véronique, GAUTIER Isabelle, GUIGNARD Chantal, MARTIN Stéphanie, RAMOS Ophélie, RAVARD Armelle.

Excusés :

Absents : Monsieur BRISSEAU Pascal (*pouvoir à Monsieur SALLARES Nicolas*)

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Isabelle

D01.06.2020 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le nombre de délégations est de 29 et seront énumérées lors de la séance de mardi 09/06/2020.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité d'accorder les 29 délégations à Monsieur le Maire.

D02.06.2020 : Indemnités de fonction des élus

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoints correspondent au taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit indice 1027 et à la strate démographique de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité d'allouer les indemnités Monsieur le Maire et à ses adjoints comme suit (voir tableau ci-dessous) :

Paraphes des membres du CM

Séance du 09 juin 2020

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE D'EPANNES A COMPTER DU 23 MAI 2020

Fonction	Nom	Prénom	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute en €
Maire	EXPOSITO	Emmanuel	40,3%	1 567,43€
1^{er} adjoint	FAVRELIERE	Jean-Claude	10,7%	416,17€
2^{ème} adjoint	GUIGNARD	Chantal	10,7%	416,17€
3^{ème} adjoint	GALLOPIN	Véronique	10,7%	416,17€
4^{ème} adjoint	QUEMENER	Pierrick	10,7%	416,17€

D03.06.2020 : Composition des commissions communales

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer 10 commissions municipales et de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT) et de procéder à la désignation des membres des différentes commissions communales comme suit :

Commission Affaires Culturelles et Sportives -Manifestations – Associations	Commission Affaires Scolaires et Périscolaires	Commission Bâtiments - salle municipale - Cimetières	Commission Personnel
QUEMENER P BAUDOUIN N GAUTIER I FREMENTEAU B MARTIN S RAMOS O	EXPOSITO E GUIGNARD C MARTIN S RAVARD A FREMENTEAU B	FAVRELIERE JC QUEMENER P BAUDOUIN N BRISSEAU P CAILLE J DONIZEAU D	EXPOSITO E FREMENTEAU B FRAVRELIERE JC DONIZEAU D GALLOPIN V GUIGNARD C

Paraphes des membres du CM

Séance du 09 juin 2020

Commission Communication – Information -site Internet	Commission Environnement- Fleurissement Espaces Verts	Commission des Finances	Commission Voirie
QUEMENER P GAUTIER I MARTIN S RAMOS O SALLARES N	BAUDOUIN N GALLOPIN V FREMENTEAU B FAVRELIERER JC BRISSEAU P DONIZEAU D RAMOS O CAILLE J	EXPOSITO E GAUTIER I FAVRELIERE JC GUIGNARD C GALLOPIN V SALLARES N	FAVRELIERE JC QUEMENER P BAUDOUIN N FREMENTEAU B BRISSEAU P SALLARES N CAILLE J

Commission Social- logement	Commission Grands Projets
EXPOSITION E GUIGNARD C MARTIN S DONIZEAU D GALLOPIN V SALLARES N RAMOS O	EXPOSITO E FAVRELIERE JC QUEMENER P BAUDOUIN N GAUTIER I MARTIN S GUIGNARD C GALLOPIN V SALLARES N

D04.06.2020 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Monsieur le Maire rappelle que la commune en ayant adopté la Charte de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin est classée dans le Parc et adhère au Syndicat Mixte chargé de sa mise en œuvre. Il s'agit de promouvoir un développement du marais respectueux de son patrimoine naturel et culturel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :

Paraphes des membres du CM

Séance du 09 juin 2020

- Délégué titulaire : Mme GAUTIER Isabelle
- Délégué suppléant : Mme RAVARD Armelle

D05.06.2020 : Désignation des représentants au Syndicat d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)

Conformément à l'article L 5212-7 du CGCT et aux statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la commune au sein du SIEDS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme représentants au SIEDS :

- Représentant titulaire : M. QUEMENER Pierrick
- Représentant suppléant : M. FREMENTEAU Bernard

D06.06.2020 : Désignation des délégués aux organismes et membres de la commission d'Appel d'Offres

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à la désignation des délégués de la commune devant siéger aux organismes auxquels la commune adhère :

Syndicat du centre d'incendie et de secours de la Courance

- Membres titulaires : M. EXPOSITO Emmanuel, M. BRISSEAU Pascal, Mme GALLOPIN Véronique
- Membres suppléants : M. FAVRELIERE Jean-Claude

Association pour l'insertion par la protection et l'entretien du Marais Poitevin (AIPEMP)

- Membres titulaires : M. CAILLE Joël
- Membres suppléants : M. BAUDOUIN Nicolas

Commission d'Appel d'Offres

- Membres titulaires : M. EXPOSITO Emmanuel (Président), M. FAVRELIERE Jean-Claude, Mme GALLOPIN Véronique
- Membres suppléants : M. BAUDOUIN Nicolas, M. SALLARES Nicolas

D07.06.2020 : Droit à la formation des élus

Conformément à l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité que chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation. La somme de 1500€ sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

Paraphes des membres du CM

Séance du 09 juin 2020

D08.06.2020 : Proposition d'achat lot n°49/AC 346 – Lotissement Les Jardins de Ribray

Il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Une proposition d'achat de 32 880 € TTC a été reçue en mairie, pour le lot n°49, parcelle cadastrée AC 346.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette offre d'achat.

D09.06.2020 : Proposition d'achat lot n°28/AC 325 – Lotissement Les Jardins de Ribray

Il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Une proposition d'achat de 37 524,00 € TTC a été reçue en mairie, pour le lot n°28, parcelle cadastrée AC 325.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre et une abstention décide d'accepter cette offre d'achat.

D10.06.2020 : Mandat de vente au réseau immobilier IAD France

Monsieur le Maire propose de donner, mandat de vente au réseau immobilier IAD France représenté par Monsieur BAUDOUIN Nicolas pour les parcelles restantes dans le lotissement des Jardins de Ribray. Ce mandat est valable 15 mois et il est non-exclusif.

De ce fait, Monsieur le Maire précise que toute personne, physique ou morale, peut effectuer la même démarche auprès de la mairie pour obtenir un mandat de vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, et une abstention (M. BAUDOUIN Nicolas n'a pas pris part au vote de cette délibération) décide d'accepter cette proposition.

Questions et informations diverses

● Le Mairie informe les conseillers municipaux qu'un distributeur à pizza va être installé à proximité de celui du pain. Il sera alimenté par le pizzeria de Frontenay Rohan Rohan de « Pizza Délices ».

● M. Joël CAILLE signale qu'un arbre a engendré une fissure sur un mur. Il voudrait connaître la situation sur ce dossier. Il va se rapprocher de la secrétaire de Mairie afin d'avoir les informations.

Il signale également que certaines poubelles individuelles restent sur la voie publique après le passage des éboueurs. Il souligne qu'il serait peut-être judicieux de rappeler les règles, à avoir que ces dernières doivent être rentrées après la collecte en porte-à-porte.

● M. Bernard FREMENTEAU aimerait connaître les dispositions qui seront mis en œuvre concernant la sécurité au niveau de l'école. M le Maire lui indique qu'il va être rajouté 20 cm de gravier fin au niveau de la structure de jeux cet été. De plus, l'entrée côté mairie va être modifiée avec un mur plus élevé ainsi que le portillon et le portail.

En septembre 2021, la structure de jeux sera changée ainsi que le sol.

Paraphes des membres du CM

Séance du 09 juin 2020

M. Bernard FREMENTEAU signale également qu'une ampoule fonctionne en continu dans l'école. M. Joël CAILLE indique qu'il va s'en occuper cette semaine.

- Concernant l'organisation du 14 juillet, M. Bernard FREMENTEAU informe les conseillers qu'il est dans l'attente des directives de l'Etat pour savoir si le repas peut être organisé par l'ACCA. La réponse devrait être connue le 23 juin 2020.

- Mme Ophélie RAMOS propose que la commission « communication » commence d'ores et déjà à travailler sur Epannes Info qui devrait être distribué aux habitants en fin d'année. Elle sollicite également que soit organisé rapidement une réunion avec les associations. La commission « associations » va se réunir prochainement afin de programmer une rencontre avec les présidents et présidentes des différentes associations présentes à Epannes.

- Mme Stéphanie MARTIN demande des précisions sur l'accueil des enfants cet été et notamment sur le fonctionnement du centre aéré de Mauzé. M. le Maire rappelle que le GPA a indiqué à la nouvelle municipalité qu'il arrêterait l'accueil sur Epannes suite au non-paiement de leurs prestations au cours de ces deux dernières années. Il a été pris contact avec le CSC de Mauzé qui accueillera les enfants d'Epannes cet été. Selon le nombre d'enfants inscrits, les activités se dérouleront soit à Epannes dans les locaux de l'école, soit un bus viendra chaque matin récupérer les enfants pour les emmener à Mauzé et seront ramenés le soir.

- Mme Stéphanie MARTIN souhaite également connaître l'organisation pour la rentrée scolaire 2020/2021. M. le Maire indique qu'un rendez-vous est programmé avec la directrice de l'école la semaine prochaine. Il précise que les TAP ne seront plus au programme et que les horaires de la garderie seront élargis.
La séance est levée à

- M. Pierrick QUEMENER informe la commission « manifestation » qu'une réunion va être programmée la semaine prochaine pour envisager l'organisation du 14 juillet. Il indique également qu'une distribution d'Epannes infos serait souhaitable entre Noël et 1^{er} de l'an.

- Mme Véronique GALLOPIN informe les conseillers que la résine va être posée sur les dos d'âne au carrefour de la future boulangerie le 11 et 12 juin. Elle rappelle que la règle de circulation est la priorité à droite à ce même carrefour. Elle indique l'achat de plant pour l'embellissement de la commune.

- Mme Chantal GUIGNARD indique que la haie est trop imposante rue de Chaban. Elle rappelle également qu'il est important de réserver dès maintenant pour le 11 novembre si nous voulons la présence de l'armée.

La séance est levée à 23 h

Paraphes des membres du CM

Séance du 09 juin 2020

Les membres du Conseil Municipal

La secrétaire

Nicolas BAUDOUIN	Pascal BRISSEAU	Joël CAILLE
Dominique DONIZEAU	Jean-Claude FAVRELIERE 1 ^{er} Adjoint	Bernard FREMENTEAU
Véronique GALLOPIN 3 ^{ème} Adjointe	Chantal GUIGNARD 2 ^{ème} Adjointe	Stéphanie MARTIN
Pierrick QUEMENER 4 ^{ème} Adjoint	Ophélie RAMOS	Armelle RAVARD
Nicolas SALLARES		

Isabelle GAUTIER

Le Maire

Emmanuel EXPOSITO

Paraphes des membres du CM
